
Rabbit San - 100 ml - 0 mg

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 - Identification de produit

Nom commercial du produit / désignation : Rabbit San

Nom Chimique : Tartelette à la fraise

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : - Recharge pour cigarette électronique

Usages déconseillés : Interdit aux mineurs et aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SRL LMA Concept
Rue du Château, 53 B
6150 ANDERLUES
BELGIQUE
Contact: vipvape@outlook.be

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 FRANCE

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 {CLP}

Eye Irrit. 2, H319, Irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317, Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 2, H315, Irritation cutanée - Catégorie 2

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2 - Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 {CLP}

Contient : 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE, DIACETYL, ANISYL ALCOHOL. Peut produire une réaction allergique.

Mention d'avertissement : Attention



Pictogramme des risques : GHS07

Mention de danger :

--	--

EUH:

EUH208	Peut provoquer une réaction allergique
--------	--

Conseil de prudence :

P264	Se laver soigneusement après manipulation
P272	Porter des gants de protection
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P321	Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P302 + P352	En cas de contact avec la peau – Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Mentions de danger et information additionnelles sur le dangers :

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

RUBRIQUE 3 : Composition / Information sur les composants

3.1 - Substance

Non Applicable

3.2 - Mélanges

Nom Chimique	N°	%	Spec. Concentrations
ACETOIN	CAS: 513-86-0 EC: 208-174-1	$2.5 \leq x\% < 10$	GHS02, GHS08 Wng Flam. Lie. 3, H226 STOT RE 2, H373
ETHYL BUTYRATE	CAS: 105-54-4 EC: 203-306-4	$2.5 \leq x\% < 10$	GHS02, GHS08 Wng Flam. Lie. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319
VANILLIN	CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	$0 \leq x\% < 2,5$	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319
ALCOOL2,5-DIMETHYL-4-HYDROXY-3-FURANONE (FURANEOL R)	CAS: 3658-77-3 EC: 222-908-8	$0 \leq x\% < 1$	GHS07 Wng Skin Sens. 1A, H317 Eye Irrit. 2, H319
ETHYL VANILLIN	CAS: 121-32-4 EC: 204-464-7	$0 \leq x\% < 2,5$	GHS02, GHS08 Wng Eye Irrit. 2, H319
CIS-3-HEXENOL	CAS: 928-96-1 EC: 213-192-8	$0 \leq x\% < 2,5$	GHS02, GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319
ETHYL MALTOL	CAS: 4940-11-8 EC: 225-582-5	$0.5 \leq x\% < 2$	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302
DIACETYL	CAS: 431-03-8 EC: 207-069-8	$0 \leq x\% < 2,5$	GHS02, GHS05, GHS06, GHS08 Dgr Flam. Lie. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3, H331 STOT RE 2, H373 Eye Irrit. 2, H319
ANISYL ALCOHOL	CAS: 105-13-5 EC: 203-273-6	$0 \leq x\% < 2,5$	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 - Descriptions des premiers secours

En cas d'inhalation :

- Veiller à un apport d'air frais

Après un contact avec la peau :

- Se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux : - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : - Rincer la bouche abondamment à l'eau
- NE PAS faire vomir

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets :

- En cas d'inhalation : - Effets / Réactions allergiques
- Après contact avec la peau : - Provoque une irritation cutanée
- Après contact avec les yeux : - Provoque une irritation des yeux
- En cas d'ingestion : - Aucune information disponible

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : - Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non secouristes : - Utiliser un équipement de protection personnel

Pour les secouristes : - Aucune information disponible

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts au cours d'eau.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement : - Aucune information disponible

Méthodes et matériel de nettoyage : - Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Technique inappropriées : - Aucune information disponible

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation : voir rubrique 13
- Protection individuelle : voir rubrique 8

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation :
- Eviter de : contact avec la peau
 - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle

- Générale :
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés
 - Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

7.2- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage
- Eloigner toute source d'ignition
- Ne pas stocker ensemble avec : Aliments pour humains et animaux
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts
- Tenir à l'écart des sources de chaleur.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement du e-liquide.

RUBRIQUE 8 : Manipulation et stockage

8.1 - Paramètres de contrôle

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Notes
431-03-8	0.07	0.02	0.36	0.1	-

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
431-03-8		0.02 ppm 0.071 mg/m ³		I(II)

- France (INRS - ED984 / 2019-1487) :

CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
431-03-8	0.02	0.07	0.1	0.36	-	-

8.2 - Contrôle de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés :
- Aucune information disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques
- Les crèmes de peuvent remplacer un moyen de protection personnelle
- Porter des gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée : Blouse de laboratoire



RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : Liquide Aspect :
Couleur : Odeur :

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	>60 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieur d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4- Conditions à éviter

- Aucune information disponible

10.5 - Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager / former : monoxyde de carbon (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.2- Substances

Toxicité aigüe :

	• Par voie orale	Par inhalation
ETHYL MALTOL (CAS: 4940-11-8)	DL50 = 1200 mg/kg	Aucune donnée disponible
4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)	DL50 = 1608 mg/kg	Aucune donnée disponible
ANISYL ALCOHOL (CAS: 105-13-5)	DL50 = 3000 mg/kg	Aucune donnée disponible
DIACETYL (CAS: 431-03-8)	DL50 = 1580 mg/kg	Aucune donnée disponible
ETHYL VANILLIN (CAS: 121-32-4)	DL50 = 3000 mg/kg	Aucune donnée disponible
VANILLIN (CAS: 121-33-5)	DL50 = 3500 mg/kg	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : - Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénéicité sur les cellules germinales : - Non classé

Cancérogénité : - Non classé

Toxicité pour la reproduction : - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : - Non classé

Danger par aspiration : - Non classé

11.3.Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérigène pour l'homme..

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Ethanol (CAS 64-17-5): Voir la fiche toxicologique n° 48.

- Acétate d'isopentyle (CAS 123-92-2): Voir la fiche toxicologique n° 175. - Acétate de pentyle (CAS 628-63-7): Voir la fiche toxicologique n° 175.

RUBRIQUE 12 : Information écologiques

12.1- Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

12.2- Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 JOURS	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune information disponible

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux :	- Aucune information disponible
Précautions particulières à prendre :	- Aucune information disponible
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale :	- Aucune information disponible

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations Unies

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

-Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10)

15.2 - Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique
effectuée pour le produit

- Aucune information disponible

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	15/12/2022	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

*** **